

De la lutte contre le VIH/sida à la lutte contre le Covid-19 : un plaidoyer en mouvements.

Alicia MARIA
alicia.maria@hotmail.fr

**UNIVERSITÉ
PARIS8**
VINCENNES-SAINT-DENIS



Article de synthèse

De la lutte contre le VIH/sida à la lutte contre le Covid-19 : un plaidoyer en mouvements

L'exemple du rapport 2020 « VIH/Hépatites : la face cachée des discriminations »

Alicia MARIA

Soutenu le 20/11/2020

Sous la direction de Nora El Qadim

Domaine de formation : Sciences humaines et sociales

Master de Science Politique

« Diversités, Discriminations et Représentations »

Spécialité Lutte Contre les Discriminations

De la lutte contre le VIH/sida à la lutte contre le Covid-19 : un plaidoyer en mouvements.

Présentation générale

Mon mémoire de recherche en sociologie politique porte sur **la transformation du plaidoyer d'une association nationale de lutte contre le VIH pendant la crise sanitaire**. Il s'agit de l'association AIDES, qui agit auprès des populations les plus vulnérables au VIH et dont le plaidoyer porte en partie sur la lutte contre les discriminations de ces populations. Le terme de plaidoyer recouvre un ensemble de pratiques qui visent à influencer les décisions politiques.

Dans ce mémoire, j'ai interrogé l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'association à travers la problématique suivante : **dans quelle mesure la crise sanitaire marque une transformation du plaidoyer de AIDES ?**

Le mémoire repose sur une **observation participante** de quatre mois répartis entre juin et octobre 2020 en tant que stagiaire, puis chargée de projets au sein de la direction plaidoyer de AIDES. Dans ce cadre, j'ai co-coordonné le [rapport « VIH/hépatites la face cachée des discriminations »¹ de l'année 2020](#) qui constitue mon principal matériau de recherches. Mon mémoire s'appuie sur les recherches effectuées dans ce cadre, mais également sur mon **journal de terrain**, sur des **notes internes** à l'association et des **sources grises** tels que des communiqués de presse ou des prises de position publiques.

Créée en 1984, l'association **AIDES** est aujourd'hui la première association de lutte contre le VIH et les hépatites. Elle **intervient sur l'ensemble du territoire français auprès des personnes séropositives et des personnes les plus vulnérables au VIH et aux hépatites** : les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les personnes détenues, les usager·es de drogues, les personnes trans, les femmes, les personnes migrantes et les travailleur·ses du sexe. L'association est engagée dans l'accompagnement de ces communautés vers la prévention et le soin, mais également dans la lutte contre les discriminations à leur rencontre et pour la défense de leurs droits.

1 [Disponible en ligne](https://www.calameo.com/aides/read/0062255002e30f21d3c0b). Lien URL : <https://www.calameo.com/aides/read/0062255002e30f21d3c0b>

De la lutte contre le VIH/sida à la lutte contre le Covid-19 : un plaidoyer en mouvements.

Deux résultats principaux émergent de cette recherche. Premièrement, je montre comment les équipes de AIDES **adaptent leur plaidoyer de lutte contre le VIH à un contexte sanitaire, politique et social particulier**. Deuxièmement, je montre comment l'association AIDES **mobilise son expérience** dans la lutte contre le VIH/sida **pour légitimer son plaidoyer sur la gestion de l'épidémie du Covid-19**.

Présentation des parties

Dans la première partie, après avoir resitué les différents positionnements du plaidoyer de AIDES au cours de la lutte contre le VIH/sida, j'analyse le **changement de sujet du rapport annuel du fait de la crise sanitaire**. En effet, celui-ci a été modifié en raison de la nécessité pour les plaideur·ses de s'adapter à l'actualité. Alors que, lorsque j'ai candidaté au stage à AIDES au mois de février, le sujet prévu était la sérophobie² dans le milieu médical, le rapport a finalement porté sur **les effets de la crise sanitaire sur les populations les plus vulnérables au VIH**. Une partie du rapport est par ailleurs consacrée à la présentation des **préconisations** de l'association pour répondre à la crise sanitaire.

Je m'intéresse ensuite à la **valorisation de la démarche communautaire comme outil de légitimation de AIDES en tant qu'actrice de santé publique**. La démarche communautaire, c'est à dire l'organisation de la solidarité entre pairs, a émergé aux États-Unis dans les années 1960. Elle a pour but de permettre un accès effectif aux droits et à la santé de chaque communauté en favorisant son implication dans l'identification des besoins et dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils pour y répondre. En particulier, adopter une démarche communautaire en santé, c'est mettre **le « savoir de terrain » d'une communauté au service d'elle même** dans un but de prévention et d'accès aux soins pour ses membres. La méthode d'élaboration du rapport repose en effet sur l'implication des militant·es³ et des bénéficiaires de AIDES par la mise en avant de leurs témoignages et de leurs constats de terrain. Ce procédé agit comme une preuve de

2 La sérophobie désigne l'ensemble des discriminations envers les personnes séropositives.

3 Le terme de militant·es fait partie du vocabulaire interne de AIDES pour désigner à la fois les salarié·es et les bénévoles impliqué·es dans l'association.

De la lutte contre le VIH/sida à la lutte contre le Covid-19 : un plaidoyer en mouvements.

la pertinence de l'expertise profane⁴ dont la reconnaissance est un enjeu de la lutte contre le VIH/sida depuis ses débuts. De plus, le rapport entreprend une critique du manque de « démocratie sanitaire »⁵ - notion qui s'inscrit dans la continuité de la remise en cause des rapports de pouvoir entre les médecins, les chercheur·ses et les malades - dans la gestion de l'épidémie du Covid-19. **En mobilisant les acquis de la lutte contre le VIH/sida, les acteurs du plaidoyer de AIDES revendiquent alors la légitimité des associations et des populations à prendre part non seulement à la mise en œuvre des politiques de santé publique, mais aussi à leur élaboration.**

Enfin, la dernière partie se concentre sur l'émergence de nouveaux éléments de plaidoyer liés à la lutte contre les **inégalités sociales de santé**. L'argumentaire avancé pour défendre la nécessité de lutter contre la précarité se construit autour des conséquences de la précarisation sur l'exposition des populations aux virus. Cette démonstration, par l'angle de la santé, vient appuyer la critique de lois réprimant le travail du sexe ou la toxicomanie⁶, formulée par l'association avant l'épidémie de Covid-19. Ce faisant, elle **légitime aussi des revendications nouvelles, relatives à la lutte contre la précarité, telles que le revenu minimum garanti et la revalorisation des minimas sociaux**. On observe ainsi un processus de généralisation du public concerné par les revendications portées dans le plaidoyer de AIDES similaire à celui étudié concernant la « démocratie sanitaire ».

4 En science politique, le terme profane désigne les non-professionnel·les d'un domaine, en l'occurrence le domaine médical.

5 Le terme de « démocratie sanitaire » désigne l'implication des usager·es du système de soins dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé.

6 En particulier, la loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » (que les associations appellent plutôt la loi de pénalisation des clients) et la loi du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses, souvent appelée loi du 31 décembre, voir loi de 1970.

De la lutte contre le VIH/sida à la lutte contre le Covid-19 : un plaidoyer en mouvements.

Présentation des résultats

Ma recherche démontre que la crise sanitaire représente une « fenêtre d'opportunité » pour le plaidoyer : **de la défense des malades aux préconisations de politiques sociales, en passant par la lutte contre les discriminations des populations vulnérables au VIH, le plaidoyer de AIDES se redéploie à travers le rapport « VIH/hépatites : la face cachée des discriminations » 2020**. Ce redéploiement s'effectue à deux niveaux :

1) Tout d'abord, le plaidoyer **réaffirme la plus-value pour la santé de valeurs constitutives de la lutte contre le VIH**, en particulier la démarche communautaire, la démocratie sanitaire, et la lutte contre les discriminations.

2) Par la réaffirmation de cette plus-value, **le plaidoyer de AIDES place l'association comme une actrice légitime de santé publique**, au delà de la lutte contre le VIH. En l'occurrence, le plaidoyer revendique la légitimité de l'association à intervenir dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé dans le cadre de la **lutte contre l'épidémie de Covid-19**.

La transformation du plaidoyer de AIDES pendant la crise sanitaire fait ainsi **coexister d'anciens éléments de plaidoyer** (démarche communautaire, démocratie sanitaire, lutte contre les discriminations) **avec de nouveaux éléments** (revenu minimum garanti, réévaluation des minimas sociaux). Cette adaptation du plaidoyer permet de saisir comment l'action de AIDES s'inscrit dans un projet de long terme en faveur d'une **reconfiguration des solidarités**, mettant en avant **une conception globale de la santé qui prend en compte les vulnérabilités des populations**.